Réf. Farde e-Assemblées : 2487917

N° OJ : **37**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Asbl "Psst Mademoiselle".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 3.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 22/034277) du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl "Psst Mademoiselle" (0776.701.764) pour organiser des workshops artistiques pour et par les personnes minorisées.

Annexes :